



Réhabilité une maison sans permis de construire

Par **Kristoff38**, le **13/05/2015** à **14:47**

Bonjour,

Je souhaite acheter une maison d'habitation (pas de changement de destination), à la quelle il ne reste que le toit, et les murs.

Je sais que des PC ont été refusés il y a plusieurs années, car entre autre, cette maison est en zone agricole.

Mais est-ce-que sans PC, il est envisageable de faire des demandes de travaux pour refaire le toit, des ouvertures supplémentaires et le crépis.

Avec comme objectif final, que cette maison soit ma résidence principale.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Christophe

Par **talcoat**, le **28/05/2015** à **11:47**

Bonjour,

Le code de l'urbanisme permet la préservation dans les zones A des PLU, de bâtiments qui ne sont plus utilisés pour l'agriculture mais qu'il convient de conserver en autorisant leur

réutilisation dans le cadre non agricole.

A la condition toutefois, que les bâtiments soient répertoriés dans le PLU et désignés dans le règlement comme "disposant d'un intérêt architectural ou patrimonial".

Cordialement